

La même situation existe aujourd'hui.

• (7.30 p.m.)

Aujourd'hui, 37 ans plus tard et détenteur d'un certificat de citoyenneté canadienne depuis nombre d'années, je découvre que je ne jouis pas de tous les privilèges d'un Canadien né ici, sans qu'il y soit pour rien, alors que j'ai choisi le Canada comme mon pays sur son invitation directe.

Comme vous me représentez au Parlement, je vous demande respectueusement de remédier à cette situation aussitôt que possible grâce à la loi promise. Vous savez qu'il est peu probable qu'elle affecte sérieusement ma situation en tant que citoyen, mais qui aime qu'on parle de lui comme d'un citoyen de deuxième ordre?

Sans me vanter outre mesure, j'estime avoir été un citoyen utile, participant aux efforts communautaires partout où j'ai habité depuis mon arrivée au Canada. Aucun citoyen ne peut être plus fier que moi de ce grand pays, ni l'aimer plus.

Voilà pourquoi, et pour nombre d'autres raisons, j'estime que la citoyenneté à part entière est mon droit, non seulement pour moi mais pour mes fils, et pour ma dignité en tant que membre très heureux d'un si grand pays.

Comme on a promis une telle mesure il y a quelque temps déjà—en 1964, je crois—comme on n'a encore rien fait, comme on a attiré l'attention du public sur la question, au nom de bien des citoyens qui se trouvent exactement dans les mêmes circonstances, je demande au ministre de prendre la chose en considération et de redresser le tort que, d'après eux, on a fait à ces gens.

M. Herridge: Monsieur le président, je tiens d'abord à féliciter le ministre de sa nomination. Il est très intéressant de voir sur les banquettes avant, à droite, un homme qui a passé toute sa vie avec les patrons, et à gauche, un homme qui a passé presque toute sa vie avec les syndicats. N'est-ce pas une preuve que nous vivons en pays démocratique?

Moi aussi, je puis dire qu'au cours des 21 années ou presque que j'ai passées à la Chambre des communes, j'ai eu affaire à une foule de gens qui voulaient amener des immigrants au Canada, des centaines, et cela n'a jamais coûté un cent à aucun immigrant, pendant les 21 années durant lesquelles j'ai représenté Kootenay-Ouest, pour consulter leur député, car je connais la loi, je connais le règlement, et je sais auprès de qui il faut faire des démarches, qu'il s'agisse du ministre, de la Commission ou des fonctionnaires du ministère.

Pendant la déposition des témoignages au comité des affaires extérieures, on nous avait promis, au sujet du traité du Columbia, que la politique de l'Hydro de la Colombie-Britannique ne permettrait d'employer personne, pour n'importe quels travaux sur le Columbia, qui n'ait résidé au Canada au

[M. Winkler.]

moins 60 jours. On ne tient pas cette promesse et je tiens à le signaler au ministre parce que les syndicats ouvriers et les résidents de la région s'en inquiètent énormément.

Il arrive que des citoyens des États-Unis entrent au Canada comme des immigrants reçus. Ils remplissent les formules voulues et tout de suite après nous apprenons qu'ils sont employés aux barrages de High Arrow, de Dunca ou de Mica. Les contremaîtres américains à la tête de ces travaux font du recrutement chez leurs amis des États-Unis et ces derniers viennent au Canada où ils sont immédiatement embauchés. Même si les emplois ne manquent pas dans la région, il y a des moments où les résidents n'ont pas la chance d'obtenir un emploi, et cela les inquiète.

La même situation s'est produite lors de la construction du pipe-line à gaz. Des centaines de personnes sont venues des États-Unis à titre d'immigrants reçus. Ils ont travaillé à la construction du pipe-line et, dès la fin des travaux, ils sont rentrés aux États-Unis. Avant que je vienne à Ottawa pour l'ouverture de la session actuelle, trois ou quatre hommes qui travaillent là m'ont dit: «Les Américains se moquent de nos règlements, qui leur permettent de venir chez nous dans des circonstances semblables. Ils nous disent carrément leur intention de retourner aux États-Unis, qu'ils ne sont pas vraiment des immigrants reçus».

Je signale la chose au ministre, afin qu'il puisse étudier la situation. Au cours de la construction du pipe-line, j'ai demandé à la Gendarmerie royale canadienne de vérifier les permis d'automobile de ces gens. A cette occasion, ils étaient venus au Canada pour trois, quatre ou six mois et presque tous leurs permis étaient des permis de visiteurs. Ils n'avaient pas une assez haute idée du Canada pour se procurer un permis régulier.

J'estime qu'il faudrait faire quelque chose pour s'assurer que ces personnes, qui viennent au Canada comme immigrants reçus, soient traitées comme tels et aient l'intention de s'établir au Canada. Le ministre devrait songer à faire signer une formule pour s'assurer que ces gens s'engagent, autant qu'il est humainement possible de le faire, à venir au Canada avec l'intention de devenir des citoyens canadiens.

M. Brewin: Monsieur le président, je m'intéresse à la question de l'immigration depuis assez longtemps, en fait, bien avant de devenir membre du Parlement. Nous avons eu un grand nombre de ministres de l'Immigration; j'essaie de me creuser la mémoire pour voir si je puis me rappeler quels ont été les ministres de l'Immigration depuis que je m'intéresse à la question. Il y a eu l'honorable